



Montreuil, 25/11/2024

Mesdames et Messieurs les parlementaires  
à l'Assemblée nationale et au Sénat

Secrétariat Général  
01 55 82 83 06  
cabs@cgt.fr

Nos Réf. SB-DG/IM/2024.137

Objet : Rétablir la revalorisation légale des pensions au 1<sup>er</sup> janvier.

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Nous avons découvert dans la presse la proposition du gouvernement de revaloriser les retraites de 0,9% au 1er janvier 2025 puis de mettre en place une revalorisation de 0,9% au premier juillet uniquement pour les retraité.e.s en dessous de 1430€ nets.

Cette mesure confirme le caractère totalement injuste du décalage de la revalorisation des pensions initialement prévu au 1er juillet. Cette annonce ne règle pas le fond du problème et nous tenons à attirer votre attention sur plusieurs points problématiques.

Contrairement à ce qui est annoncé, les retraités touchant moins de ces 1430€ auront tout de même une baisse de pouvoir d'achat pendant 6 mois, ce qui peut représenter en cumulé 150€ de manque à gagner. Quand on touche une pension de moins de 1430€, c'est tout sauf négligeable !

Ensuite, environ la moitié des retraités, qui ne seront revalorisés que de 0,9% au 1er janvier 2025, seront eux non seulement pénalisés par une baisse de pouvoir d'achat d'environ 300€ en 2025 (comme dans la copie initiale du gouvernement), mais seront en plus victimes d'une moindre revalorisation en 2026. Par exemple, un.e retraité.e qui touche 1600€ de pension en 2024, toucherait 1614,4€ en 2025 au lieu de 1628,8€ et sa revalorisation de 2026 serait calculée sur la base de 1614,4€ au lieu de l'être sur 1628,8€.

Cette situation va rendre illisible pour les retraité.e.s la question de leur revalorisation (appliquée sur la retraite de base, en fonction des totalités de retraites perçues). D'ores et déjà en l'absence de transmission des bulletins de pension par le régime général, revendication portée par les retraité.e.s, nombre d'entre elles et eux s'interrogent légitimement pour comprendre le montant de leur pension et à fortiori la revalorisation. Ceci risque d'engendrer une masse d'appels auprès des CARSAT en pleine période estivale, risquant ainsi d'emboliser le système.

Les retraité.e.s seront aussi les premiers et premières pénalisés par la hausse du ticket modérateur étant donné que le prix des complémentaires est à leur charge exclusive. Ils et elles sont très mobilisé.e.s pour dénoncer la baisse de leur niveau de vie, seront à nouveau en action le 3 décembre prochain, à l'appel de 9 organisations de retraité.e.s dont la CGT.

.../...

Nous savons que les parlementaires sont très attachés au maintien du niveau de vie des retraité.e.s et que cela figure en bonne place dans vos engagements de campagne, aussi, nous nous adressons à vous pour vous demander, dans le cadre du débat sur le PLFSS, de rétablir la revalorisation légale des pensions au 1er janvier pour l'ensemble des retraités.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la situation des 17 millions de retraité.e.s, la CGT et son Union Confédérale des Retraité.e.s (UCR-CGT) se tiennent à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Sophie BINET,



Secrétaire Générale la CGT

Catherine CAU,



Secrétaire générale de l'UCR-CGT